

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DVD 210 Approbation des modalités de concertation proposées par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) dans le cadre du projet de réalisation d'un service de navettes fluviales le long du bief parisien de la Seine.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code de l'urbanisme et plus particulièrement les articles L.300-2 et R.300-1 ;

Vu le projet de Schéma Directeur de la région Ile de France (SDRIF) adopté par le Conseil Régional d'Ile de France le 25 Septembre 2008 ;

Vu les voeux adoptés par le conseil de Paris lors des séances des 5 et 6 juillet 2010, demandant la mise en service d'un transport fluvial ambitieux sur la Seine ;

Vu le voeu adopté par le conseil de Paris lors des séances des 7 et 8 février 2011, sollicitant la mise en œuvre d'un service de transport fluviale pérenne ;

Vu le vœu présenté par les élus parisiens siégeant au conseil du STIF et adopté par le conseil du STIF sous forme d'amendement intégré à la délibération n°2011/0042 du conseil du STIF du 9 février 2011 ;

Vu la délibération du Syndicat des transports d'Ile de France n°2011/0042 adoptée en conseil du STIF du 9 février 2011, attribuant au STIF la mission de soumettre un cahier des charges pour l'exploitation d'un service public de transport sur la Seine;

Vu la délibération du Syndicat des transports d'Ile de France n°2011/0476 adoptée en conseil du STIF du 1er juin 2011, attribuant au STIF la mission de mettre en œuvre la mise en concurrence de l'exploitation d'un service public de transport sur la Seine, sous la forme d'une délégation de service public ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel M. le Maire lui demande d'approuver les modalités de concertation proposées par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) dans le cadre du projet de réalisation d'un service de navettes fluviales le long du bief parisien de la Seine;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 2 novembre 2011

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 7 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 3 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 8 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 3 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 3 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 7 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 3 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 7 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Sont approuvées les modalités de la concertation préalable pour le projet de création d'un service de navettes fluviales le long du bief parisien de la Seine organisée par le STIF.